

# REGLEMENT DE LA TVP

## – **Article 1 : organisation**

\*La Traversée du Vieux Port (TVP) est organisée par la Team TVP, comité d'élèves de l'École Centrale Marseille.

\*Il s'agit d'un événement gratuit et ouvert à tous, sur inscription.

## – **Article 2 : équipe**

\*Chaque équipe doit comporter entre 2 et 15 membres. Tous ne sont pas tenus de prendre la mer sur l'embarcation construite.

\*Au moment du départ, tous les membres de l'équipage (c'est -à- dire les membres de l'équipe qui naviguent, au minimum 2 personnes) doivent se trouver sur leur propre bateau, munis de gilets de sauvetage. Il appartient au capitaine, chef d'équipe, de s'assurer que tous ceux qui embarquent savent nager.

## – **Article 3 : fabrication**

\*Chaque embarcation doit porter un nom visible.

\*Tous moteurs autres que vos muscles et le vent sont prohibés.

\*L'utilisation de matériaux non biodégradables est autorisée, mais l'équipe doit s'assurer de la cohésion des éléments, et, le cas échéant, ramasser les morceaux détachés afin de laisser le port dans l'état où il était avant les courses.

\*L'utilisation de matériaux dangereux ou polluants sans précaution entraînera la disqualification immédiate de l'équipe.

\*Toute embarcation jugée dangereuse (pour le public, l'équipage, ou les autres concurrents) ou non conforme au règlement au moment de la vérification par la Team entraînera la disqualification de son équipe.

## – **Article 4 : avant la course**

\*Le capitaine de l'équipage est tenu de s'assurer que les participants mineurs ont une autorisation parentale signée pour s'embarquer.

\*L'équipe organisatrice vérifiera ces autorisations avant le départ et toute personne mineure ne l'ayant pas ne sera pas autorisée à prendre la mer.

## – **Article 5 : pendant la course**

\*Les embarcations doivent rester en contact avec l'eau pendant la course (avions et autres montgolfières sont prohibés) et doivent comporter une partie émergée sur laquelle sera toujours présent au moins un membre de l'équipage.

\*Les sous-marins sont également interdits.

\*Les membres de l'équipage ne sont pas autorisés à nager pour propulser l'embarcation.

\*Pour des raisons légales, les membres de l'équipage doivent autant que possible éviter de nager dans le vieux port, sous peine d'être ramenés sur la terre ferme.

## – **Article 6 : après la course**

\*Les équipes sont tenus de sortir l'intégralité de leur embarcation de l'eau, afin de ne pas polluer l'eau et ses environs.

## – **Article 7 : le jury**

\*Les disqualifications et pénalités éventuelles seront laissées à l'appréciation des organisateurs, seules personnes aptes à prendre de telles mesures.

\*De même, le choix des attributions des différents prix de l'événement revient aux organisateurs.

## – **Article 8: comportement général**

\*La TVP étant un événement convivial et bon enfant, tout comportement dangereux ou irrespectueux pourra entraîner une disqualification de l'équipe.